Image not found or type unknown

indemnité accident de travail

Par **ginguenaud**, le **06/05/2011** à **14:48**

bonjour
je suis en arrêt suite à un accident de travail depuis le 4 avril,la sécurité sociale m'a versé les indemnités soit 60% de mon salaire mais je n'ai rien reçu de la part de mon employeur est ce normal?
j'ai 3 ans et demi d'ancienneté et je cotise une mutuelle
merci par avance

Par **P.M.**, le **06/05/2011** à **15:02**

Bonjour,
Il faudrait savoir si vous avez transmis à l'employeur les bordereaux de versement des Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale...
Il conviendrait de consulter la Convention Collective applicable sur ce point pour voir si elle prévoît un complément de salaire mais de toute façon, vous avez droit à l'indemnisation légale des absences pour maladie ou accident

Par **ginguenaud**, le **06/05/2011** à **15:27**

pour le moment je n'ai rien reçu de la sécu...

Par **P.M.**, le **06/05/2011** à **15:36**

Vous avez quand même reçu apparemment le versement des Indemnités Journalières d'après ce que vous indiquez...
Dès que vous recevrez les bordereaux, il faudrait les transmettre à l'employeur, éventuellement en lui rappelant ses obligations...
Il est même étonnant qu'il n'ait pas demandé une subrogation pour percevoir directement les Indemnités Journalières

Par **ginguenaud**, le **06/05/2011** à **15:38**

ok je viens de contacter la sécu ils m'envoient ça
merci

Par **ginguenaud**, le **27/05/2011** à **19:02**

bonjour
je sors d'un arrêt de maladie suite à un accident de travail, mon patron a tout fait pour me compliquer la vie durant cet arrêt :retard de paiement de l'indemnité de maintien de salaire qui ne me serra payé qu' à la prochaine paye, contrôleur de la sécu, envoi d'un recommandé pour absence injustifiée car il n'a soit disant pas reçu une de mes prolongations (je l'ai immédiatement appelé et lui ai envoyé une copie dés réception de la lettre)
mon retour a été plus que désagréable: ma caisse à outils perso disparue et il m'a parlé dans un langage ordurié quand je lui ai demandé des comptes, il m'a enlevé mon véhicule de chantier sans me donner de frais de déplacements...
bref je me suis retrouvé dans un état qui a conduit mon médecin à m'arrêter encore une semaine pour anxiété réactionnelle et m'a prescrit des calmants
je ne sais pas comment je me suis débrouillé mais je suis revenu travailler le mardi persuadé que mon arret incluait le lundi, hors je me suis trompé dans la date.
je me suis expliqué mardi matin avec mon patron,mais mercredi j'ai reçu une lettre recommandée pour absence injustifiée...je lui ai donc refait une lettre d'excuse lui expliquant mon erreur
aujourd'hui vendredi il m'a pris a part en me demandant a quoi je jouais sous entendant que je simule mon mal et il m'a évoqué la faute grave...
maintenant j'ai peur de recevoir une nouvelle lettre recommandée me stipulant un licenciement que dois je craindre et que dois je faire?
merci de vos réponse car je suis vraiment mal
merci

Par **P.M.**, le **27/05/2011** à **19:50**

Bonjour,
Déjà, il faudrait savoir aussi précisément que possible ce qu'indiquait la lettre recommandée reçue le mercredi car si elle peut s'apparenter à une sanction sous la forme ed'un avertissement, il ne peut pas vous sanctionner une deuxième fois pour la même faute, cela l'empêcherait donc de procéder à un linciement...
De toute façon, avant de vous le notifier, normalement, il devrait préalablement vous convoquer à un entretien préalable auquel je vous conseillerais de vous faire assister, de préférence par un représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié

Par **ginguenaud**, le **27/05/2011** à **20:07**

bonjour
il s'agissait de la lettre type me demandant de justifier mon absence...il ne faisait pas

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

référence à un quelconque avertissement.
meme si je n'ai pas fourni de certificat medical vu que je suis revenu le mardi, je n'ai pas dépassé le délai de 48h et je lui ai fourni une lettre remise en mains propre expliquant mon erreur:
"Justification d'absence
Lettre en deux exemplaires remise en mains propres contre décharge

Monsieur,

Suite à votre lettre recommandée que j'ai reçu le 26 mai 2011 me demandant de justifier mon absence du lundi 23 mai 2011, je vous adresse ce courrier.
Comme je vous l'ai déjà dit oralement le mardi 24 mai 2011, jour de ma reprise, j'étais persuadé que mon arrêt maladie incluait le lundi 23 c'est pourquoi je ne me suis pas présenté et je n'ai pas téléphoné.
Je précise que cet arrêt prescrit par mon médecin fait suite à un grave problème d'anxiété réactionnelle due aux conditions déplorables de mon retour dans votre entreprise après mon accident de travail : disparition de ma caisse à outil personnelle, non paiement de mes indemnités de maintien de salaire , langage insultant à mon égard …
Je suis conscient de mon erreur concernant cette absence, je m'en excuse et vous assure que cela ne se reproduira plus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées"
il a lu la lettre mais a refusé de signer la décharge,par contre j'avais pour témoin un chef de chantier qui a signé ma décharge en expliquant que mon patron a pris connaissance de la lettre et a refusé de signer...ce que je ne comprend pas car elle a la même valeur qu'un recommandé avec AR

Par **P.M.**, le **27/05/2011** à **20:29**

Il conviendrait donc d'attendre la suite éventuelle mais je ne pense pas qu'il y ait lieu de trop vous inquiéter...

Par **ginguenaud**, le **30/05/2011** à **18:42**

bonjour
après diverses menaces de licenciement pour faute, mon patron s'est je pense un peu renseigné et ce matin il m'a dit qu'un licenciement à l'amiable était envisageable.
Il me demande de rédiger ma demande par lettre et de lui adresser, je voudrais savoir de quoi il en est exactement au niveau Assedic,prime de licenciement,congès payées, préavis...
Je précise que l'entreprise ne compte plus que 5 employés,il a déjà licencié 2 personnes pour motif économique, une troisième est en cours et je ne comprend pas pourquoi il ne me propose pas un licenciement éco à moi aussi (peut etre parce que j'ai 2 ans d'ancienneté)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **P.M.**, le **30/05/2011** à **18:58**

Bonjour,
Un licenciement à l'amiable n'existe pas...
Personnellement, je vous déconseillerais de formuler une telle demande écrite et si vous voulez l'un et l'autre envisager une rupture conventionnelle, il suffit d'entrer en négociation puisque l'initiative ne doit pas être plus de l'un que de l'autre, en revanche, je vous conseillerais d'y être assisté...
Si vous estimez plus légitime un licenciement économique, vous pourriez refuser sa proposition et lui indiquer toujours oralement que c'est la voie que vous choisissez et que c'est donc à lui d'agir...

Par **ginguenaud**, le **30/05/2011** à **19:36**

merci de la réponse
donc si j'ai bien compris si j'accepte une rupture conventionnelle je ne peux prétendre au crp que j'aurai obtenu par licenciement éco
c'est bien ça?

Par **P.M.**, le **30/05/2011** à **19:41**

C'est bien cela...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés